



Merci et plein succès



C'est avec des sentiments contradictoires que le Conseil communal de Val-de-Ruz a pris acte de la démission de Monsieur Claude-Henri Schaller, avec effet au 30 juin 2015. Membre d'une équipe soudée depuis son élection, d'un Exécutif privilégiant le consensus et le débat démocratique nécessaire à la conduite d'une collectivité, le Conseil communal regrette bien sûr le départ de ce collègue qui a été l'un des moteurs dans la construction de la Commune de Val-de-Ruz.

Notre Exécutif se réjouit par ailleurs de sa nomination au poste de chef de service de l'économie et de l'emploi du Canton du Jura.

Au-delà de la reconnaissance de ses compétences personnelles et professionnelles, sa nomination reflète aussi l'image et le rayonnement que montre à l'extérieur notre jeune Commune, qui reste à ce jour la plus grande fusion de Suisse.

Nous souhaitons remercier notre collègue de son rôle dans la mise en place de Val-de-Ruz, sa contribution, son investissement et sa disponibilité permanente pour ses collègues, le personnel et la population.

Nous formons nos meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions qui lui permettront de retrouver aussi son canton d'origine.

Conseil communal

Actualités

La Commune recrute

La Commune met au concours les postes suivants:

- Assistant social 50%;
- Patrouilleur scolaire pour le village de Cernier;
- Patrouilleur scolaire pour le village de Montmollin;
- Patrouilleur scolaire pour le village de Villiers.

Toutes les références aux personnes doivent s'entendre au masculin comme au féminin.

Si vous avez envie de participer activement à la vie de notre Commune, consultez les annonces complètes sur www.val-de-ruz.ch et postulez uniquement par courriel à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Circulation routière-Boudevilliers

Par arrêté du 9 février 2015, le Conseil communal a pris les dispositions suivantes concernant le village de Boudevilliers:

- Le Chemin Sous l'Eglise est déclassé par un signal «Cédez-le-passage» à sa jonction avec la route Centre du village (RC 1353).

Les contrevenants à cette mesure seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

Cet arrêté a été publié dans la Feuille officielle du 20 février 2015.

www.val-de-ruz.ch

PAL: une nouvelle collaboration innovante

PAL est l'abréviation de «plan d'aménagement local», un guide important qui doit permettre de planifier une utilisation intelligente et économe du sol.

Avant la fusion des Communes, chacune d'elles disposait de son propre PAL. Maintenant, il appartient de repenser cet instrument à l'échelle de la nouvelle Commune, en tenant compte des modifications de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Le travail est important. Il vient de commencer sous la conduite de l'administrateur du développement territorial avec l'aide du directeur et de l'aménagiste du Réseau urbain neuchâtelois, d'un mandataire et des «réseaux» constitués au sein de la Commune. Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'avancement des réflexions.

Redessiner la Commune de demain suscite aussi de l'intérêt à l'extérieur de la vallée. L'automne passé, ce sont des étudiants des universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel, dans le cadre d'un master en urbanisme durable, qui ont élaboré des propositions d'aménagement, riches de créativité.

En début d'année, c'est au tour de la HES bernoise en architecture, sise à Berthoud, de choisir Val-de-Ruz comme objet d'études. A la suite de contacts préparatoires, en collaboration aussi avec l'association Parc régional Chasseral, la Commune a accueilli le 17 février dernier 59 étudiants et dix professeurs.

Ceux-ci «plancheront» sur un secteur dense en constructions (Cernier, Chézaré-Saint-Martin, Fontainemelon) sous l'angle architectural. Ils créeront notamment une grande maquette du périmètre précité, qui leur permettra de procéder à des simulations. Nous nous réjouissons de vous présenter le moment venu les résultats de cette collaboration innovante.

Pour tout renseignement complémentaire: 032 886 56 21 ou amenagement.val-de-ruz@ne.ch.

Vie pratique

Ramassage des déchets verts

Comme prévu, le ramassage des déchets verts «porte à porte» recommencera dès le lundi 16 mars prochain, aux jours et horaires habituels.

Si vous possédez un container, il est important qu'il soit identifiable par notre personnel de voirie. Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir y apposer un grand V (30 cm minimum) de couleur claire et ceci sur les quatre côtés.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'administration des travaux publics au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

Merci d'améliorer le tri aux éco-points

De plus en plus souvent, les bennes papier-carton se trouvant aux éco-points sont déclassées par l'entreprise de recyclage car elles contiennent des matériaux qui n'ont rien à y faire (sac noir, plastique, verre, etc.).

Les montants que rapporte le recyclage du papier-carton sont fortement réduits par ces actes d'incivilité qui entraînent des coûts supplémentaires pour la Commune. Ils sont ensuite répercutés sur l'ensemble de la population, via la taxe déchets.

Si cette situation devait perdurer, Le Conseil communal se verra contraint de prendre des mesures drastiques, voire même de supprimer certains éco-points et de mettre toutes les bennes dans les déchèteries communales surveillées, avec tous les inconvénients que cela comporte pour le confort et le portemonnaie de la population.

Dès lors, il convient que chacun trie ses déchets correctement.

Pour tous renseignements complémentaires, l'administration des travaux publics est à votre disposition au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

Vos impôts communaux et cantonaux: quels changements sur votre facture fiscale?

En cette période de remplissage de la déclaration d'impôt, il n'est pas inutile de rappeler une information qui avait été publiée dans le Val-de-Ruz info du 5 juin 2014.

Vous aurez certainement constaté, en lisant votre déclaration d'impôt, votre taxation et vos acomptes, qu'entre 2013 et 2014, le coefficient d'impôt communal était passé de 61 à 68 points et que celui de l'Etat avait été abaissé de 130 à 123 points. Cela signifie que la part de vos impôts payée à la Commune augmente et que celle qui est versée à l'Etat diminue d'autant. Cette bascule d'impôt n'a donc aucune incidence sur votre facture fiscale puisque le total des points d'impôt communaux et cantonaux reste inchangé entre 2013 et 2014.

Cette modification a été décidée, le 2 décembre 2013, par le Grand Conseil. Elle n'incombe pas aux Autorités communales. Elle vise à harmoniser, d'ici à 2016, les clés de répartition de tous les impôts entre l'Etat, qui percevra 120 points d'impôts dès 2016, et les Communes (71 points pour la nôtre dès 2016), comme le résume le tableau ci-dessous:

Types d'impôt	Répartition des points d'impôt Etat/Commune		
	2013	2014/2015	Dès 2016
Impôt des personnes physiques	130 / 61	123 / 68	120 / 71
Impôt des personnes morales	100 / 100	123 / 77	120 / 80
Impôt à la source	130 / 70	123 / 77	120 / 80
Impôt des frontaliers	50 / 150	50 / 150	120 / 80

Si vous souhaitez en savoir plus, l'administration des finances et du développement économique se tient à votre entière disposition au 032 886 56 24 ou à developpement.val-de-ruz@ne.ch.

Manifestations

Horaires 2016 des transports publics

Une prochaine rencontre de présentation-discussion des horaires 2016 des transports publics aura lieu le **jeudi 19 mars 2015, de 20h05 à 21h45 à l'Hôtel de la Gare de Montmollin**.

La séance est ouverte à toute personne intéressée et sera en partie consacrée à la desserte future de Montmollin-Montezillon.

Les heures de début et de fin de rencontre tiennent compte de l'horaire des trains. Pour les personnes habitant La Côtère et le centre de Val-de-Ruz, un bus les accueillera à tous les arrêts des lignes de transports publics selon l'horaire suivant: Petit-Savagnier (19h30), Grand-Savagnier (19h31), Saules (19h34), Vilars (19h35), Fenin (19h37), Fontaines-Les Bassins (19h43), Fontaines-Le District (19h44), Boudevilliers (19h47) et Coffrane (19h51). Le retour sera naturellement assuré.

Pour plus d'informations, le 032 886 56 21 ou amenagement.val-de-ruz@ne.ch renseigne.

